

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 237

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 237 pour emprunter la somme de 1 700 000 \$ afin de pourvoir à l'acquisition de la propriété située au 247, chemin Larocque

Adoption par le conseil : 15 mai 2012

Approbation par les personnes habiles à voter : 30 mai 2012

Approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire : 18 juillet 2012, de la partie relative aux items prévus aux articles 2 et 3 et à un emprunt de 1 631 900 \$ à ces fins, à l'exception de l'article 4 dudit règlement concernant l'acquisition de biens meubles d'une valeur de 68 100 \$.

Le règlement mentionné précédemment est déposé au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 20 juillet 2012.

Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier